

Introduction générale

- Définition de l'entreprise
- Les fonctions de l'entreprise
- Typologie des entreprises



Définition de l'entreprise

- Structure économique, humaine, sociale autonome qui combine les facteurs de production dont l'objectif est de créer de la valeur et de rechercher du profit.
- Elle cherche à augmenter son efficacité dans sa gestion de ses intrants et de ses produits finis
- L'objectif principal de l'entreprise est de maximiser son profit
- Elle peut avoir des objectifs secondaires tels que : le bien-être des salariés, le respect de l'environnement etc.



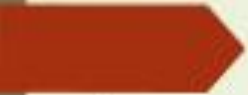
Les fonctions de l'entreprise

- Fonction de direction et administration générale : orientations stratégiques
- Fonction financière: gestion des capitaux, des coûts
- Fonction du personnel: recrutement et gestion des salariés
- Fonction approvisionnement
- Fonction technique : conception et production
- Fonction commerciale
- Fonction recherche et développement



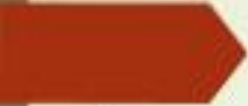
Typologie des entreprises

- Classification économique
- Classification juridique



Classification économique

- Par secteurs d'activité
 - primaire, secondaire, tertiaire
- Classification en secteurs, branches (agriculture, commerce, bâtiment etc. et te et filières)
 - branche: ensemble produisant une même catégorie de biens
 - secteur : ensemble d'entreprises ayant la même activité principale
- Critères de dimension
- - par l'effectif (TPE < 10 salariés; PE 10< salariés<50; 50<PME < 250, 250 < Entreprises à taille intermédiaire<4999et GE> ou = à 5000
- - par le chiffre d'affaires PME: CA<50 millions€ ETI<150 millions
- NB : PE (petite entreprise), ETI (entreprise à taille intermédiaire), GE (grande entreprise), PME (petite et moyenne entreprise), TPE (très petite entreprise).



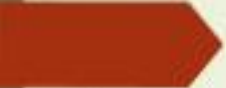
Classification juridique

- Critères juridiques
- - secteur public : sociétés publiques ou quasi publiques
- - secteur privé : sociétés de capitaux (SA, SARL...), sociétés de personnes (SNC..)
- - sociétés de personnes: associés solidairement et indéfiniment responsables des dettes sociales de l'entreprise
- - sociétés de capitaux: les associés ne sont responsables qu'à hauteur de leurs apports



Diversité de la forme juridique

- Les entreprises individuelles
- Les sociétés commerciales



Les entreprises individuelles

- Commerçants, artisans, professions libérales
- Un seul propriétaire: l'entrepreneur individuel
- Avantages
 - - simples formalités, pas besoins de statuts
 - - frais de constitution réduits
 - - pas de capital minimal exigé
 - - liberté pour le dirigeant
- Inconvénients
 - - responsabilité personnelle et illimitée



Sociétés commerciales

- Sociétés de personnes SNC
- Sociétés de capitaux SA/SAS
- Sociétés de type hybrides SARL/EURL